

---

## Règlement particulier du Championnat Jeunes de Paris

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

### Article 1 : Généralités

---

- 1.1** Le championnat est autorisé sous le numéro **2007296** sous le nom « **Championnat Départemental Jeunes de Paris** ». Il se déroule les **13 et 14 février 2021** au **gymnase Lippmann**, 36 rue Mstislav Rostropovitch Paris 75017, sur 7 terrains.
- 1.2** Le championnat se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.
- 1.3** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur au plus tard le jour du tirage au sort.
- 1.4** Le Juge-Arbitre de la compétition est Pascal CANDEILLE. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5** La participation au Championnat Départemental Jeunes de Paris requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 1.6** La compétition se déroule selon le protocole sanitaire de la FFBaD, ainsi que celui de la Mairie de Paris. En application de ce protocole, tous les gestes barrières devront être respectés incluant le nombre de personnes autorisées à l'intérieur du gymnase. Cela pourrait amener les organisateurs à revoir la taille de certains tableaux et les horaires de la compétition.

### Article 2 : Séries et tableaux

---

- 2.1** Le **Championnat Départemental Jeunes de Paris** s'adresse à tous les joueurs des catégories, « poussin », « benjamin », « minime », « cadet », et « junior » licenciés à Paris, dans une limite de 250 participants. Les joueurs admis sont de niveau N, R, D et P, le 14 janvier 2021, les joueurs Non-Compétiteurs à cette date ne sont pas admis.
- 2.2** Les séries proposées sont Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, et Juniors dans les tableaux de SH, SD, DD, DH et DMX. **Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux de même catégorie d'âge.** Les surclassements sont autorisés.
- 2.3** Pour faciliter le déroulement de la compétition, l'organisateur se réserve le droit d'accepter des inscriptions sur 3 tableaux, ou sur plusieurs tableaux de catégories différentes.
- 2.4** L'organisation se réserve le droit de regrouper les séries et les tableaux suivant le nombre d'inscrits.

### Article 3 : Inscriptions

---

- 3.1** La date limite d'inscription est fixée au **29 janvier 2021**. Les classements sont arrêtés à cette date. Au **2 février 2021** l'organisateur éditera la liste principale des joueurs retenus et la liste des joueurs en attente.
- 3.2** En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x). Le mode de sélection appliqué dans ce cas est « élite » : pour chaque série et pour chaque tableau sont retenus les inscriptions des joueurs avec les meilleurs CPPH au **14 janvier 2020**.
- 3.3** La date du tirage au sort est fixée au **3 février 2021**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.
- 3.4** Les convocations sont envoyées au plus tard le **6 février 2020** par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont disponibles sur le site du Comité [www.Codep75.org](http://www.Codep75.org). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 3.5** La fiche d'inscription est à envoyer obligatoirement sous format électronique à l'adresse [developpement@codep75.org](mailto:developpement@codep75.org)

- 3.6** Le règlement, un seul par club, se fera entre la clôture des inscriptions (le 29 janvier) et la veille du tirage au sort (le 2 février) uniquement **par virement sur le compte : FR76 30003 01678 00050016633 79 en précisant dans le libellé « Chpt Jeunes 75 + sigle du club »**
- Si le règlement n'est pas reçu au jour du tirage au sort, l'ensemble des joueurs du club seront refusés.
  - Les frais d'inscription s'élèvent à **12 € pour 1 tableau, 18 € pour 2 tableaux.**
- 3.7** Les joueurs inscrits dans les tableaux poussin, benjamin, junior doivent être disponibles **le samedi de 08h00 à 19h00 et le dimanche de 08h00 à 19h00\***. Les joueurs inscrits dans les tableaux minime et cadet doivent être disponibles **le samedi de 13h00 à 19h00 et le dimanche de 08h00 à 19h00\***. Aucune dérogation horaire n'est acceptée.
- 3.8** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

*\*Horaires modifiables en fonction du couvre-feu imposé sur le territoire parisien.*

## **Article 4 : Forfaits**

- 4.1** Tout joueur s'inscrivant au **Championnat Départemental Jeunes de Paris** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2** Tout joueur devenant indisponible aux dates du Championnat doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le club est remboursé des frais d'inscription.
  - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné de la fiche de renseignement (document téléchargeable sur le site de la LIFB). **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3** Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## **Article 5 : Déroulement**

- 5.1** Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.2** Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation aux juges-arbitres, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.3** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des juges-arbitres muni d'un justificatif écrit.
- 5.4** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du championnat est le Yonex AS20 homologué Elite. Les volants sont fournis pour les Finales. Les joueurs classés P sont autorisés à jouer avec un volant plastique.
- 5.5** Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.6** Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel aux juges-arbitres qui si possible désignent un arbitre ou faisant office.
- 5.7** Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

- 
- 5.8** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, sauf au service où les joueurs auront le droit de servir à nouveau.
- 5.9** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.12** Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter ce championnat en fonction de l'évolution de la situation et des consignes sanitaires mises en place.